



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02

RÈGLEMENT 2021-07 INTITULÉ RÈGLEMENT 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-01 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-CÉLINE CORBEIL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI, MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS :

QUE le conseil municipal a adopté le 7 juin 2021, le règlement portant le numéro 2021-07 intitulé « Règlement 2021-07 modifiant le règlement 2020-01 portant sur la gestion contractuelle ».

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet www.val-joli.ca

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 14 juin 2021.

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-Joli, certifie avoir publié cet avis public concernant le règlement numéro 2021-07 aux deux endroits prévus par le conseil en date du 14 juin 2021.

Donné à Val-Joli, ce 14^e jour de juin 2021.

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale et secrétaire-trésorière